



## SUPERVISION

<b>Contexte</b>	Comme l'indiquent les descriptifs modulaires, la supervision a lieu dans le cadre du module 4 et/ou dans le cadre du module 5. Dans le cadre de la procédure de reconnaissance et validation des acquis, la supervision est vérifiée.
<b>Supervision</b>	La supervision en groupe, requise pour l'admission à la vérification finale centralisée, sera réalisée en dehors des modules auprès de la Fédération romande des écoles de conduite et sous la responsabilité du responsable des modules.
<b>Qualifications du superviseur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– La supervision est conduite par des superviseurs qualifiés et expérimentés, détenteurs d'une reconnaissance de l'ARS (Association romande des superviseurs). Ils sont en mesure de réaliser de manière compétente la supervision de groupes de Formateurs / Formatrices et sont au bénéfice d'une expérience spécifique dans le domaine de la formation d'adultes.</li><li>– Le superviseur ne fait pas partie de l'équipe des Formateurs / Formatrices.</li><li>– Le superviseur est soumis au secret professionnel et n'a pas de fonction d'évaluation vis-à-vis des personnes supervisées.</li></ul>
<b>Nombre de participants/tes</b>	petits groupes de 5 à 7 participant-e-s.
<b>Durée</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– 16 heures (temps de présence effectif, pauses non comprises).</li><li>– répartition régulière sur au moins 5 séances ; les séances de supervision sont réalisées en dehors des modules.</li></ul>
<b>Validation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– 80 % de présence active ; une seule absence est admise, toute absence supplémentaire doit être compensée par des séances de supervision individuelles.</li><li>– la supervision est considérée comme acquise si le/la participant-e a présenté au moins une situation en tant que personne supervisée et a participé activement au processus de supervision des autres participant-e-s.</li></ul>
<b>Dans le cadre de la procédure de reconnaissance et validation des acquis</b>	Les candidat-e-s qui ne peuvent attester d'une expérience appropriée de supervision de groupe ont la possibilité de suivre la supervision auprès des différentes institutions de formation de Formateurs / Formatrices reconnues.
<b>Buts et contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– La supervision sert à clarifier des questions, problèmes et conflits survenant sur le terrain d'activité du Formateur / de la Formatrice, afin de lui permettre de développer et renforcer sa professionnalité, ses compétences, son autonomie et son assurance.</li><li>– La supervision sert au développement d'une perception différenciée et, à travers cela, de la capacité à réagir de manière adéquate par rapport aux situations et aux personnes concernées.</li><li>– Elle se réfère à des situations concrètes de formation, de conseil et d'entretiens, aux relations entre Formateur / Formatrice et participant-e-s, aux relations entre Formateur / Formatrice et instances supérieures dans la pratique professionnelle (par exemple commission de surveillance, responsables de formation, commanditaires).</li><li>– Le processus de supervision est évalué au sein du groupe de supervision.</li></ul>
<b>Dates</b>	Avril / Mai / Juin 2017
<b>Horaire</b>	08 h.15 – 12 h.00 (pause de 10 h.00 à 10 h.30) temps de présence net 03 h.15 13 h.00 – 16 h.45 (pause de 14 h.45 à 15 h.15) temps de présence net 03 h.15
<b>Crédit(s) ECTS</b>	La supervision correspond à 1 crédit ECTS.
<b>Prix</b>	Fr. 380.-/pers.
<b>Lieu</b>	Fédération romande des écoles de conduite – Route du Village 14 – Puidoux